

Dijon le 2 juin 2015

Étude réalisée en partenariat avec la préfecture de Bourgogne

Dissolution de la base aérienne 102 : un impact concentré sur cinq communes

La dissolution de la base aérienne 102, dite BA 102, entraînera, d'ici la mi-2016, le transfert de 1 225 emplois vers d'autres sites militaires.

La base est le cinquième plus grand employeur de Côte-d'Or. Elle fait appel, pour son fonctionnement, à des entreprises locales auprès desquelles elle passe des commandes. Cela génère de façon indirecte une cinquantaine d'emplois. À cela s'ajoutent 365 emplois induits par la consommation en biens et services des employés et fournisseurs de la base et de leur famille.

Ainsi, en Côte-d'Or, un total de 1 640 salariés sont liés directement, indirectement ou de manière induite aux activités qui vont quitter la BA 102. En ajoutant leur conjoint et enfants, près de 3 400 personnes sont concernées.

Le départ d'activités de la base ne sera pas sans conséquences pour les collectivités territoriales, en particulier les cinq communes sur lesquelles elle s'étend : Longvic, Sennecey-lès-Dijon, Neully-lès-Dijon, Ouges et Bretenière. Leurs recettes pourraient être révisées à la baisse, leurs écoles accueillir moins d'élèves, notamment sur Longvic, enfin davantage de logements pourraient être vacants. Toutefois, sur l'ensemble de la Côte-d'Or, l'effet de cette dissolution apparaît limité tant sur les effectifs scolarisés dans les écoles que sur le marché immobilier.

1 640 emplois et 3 375 personnes liés à la présence des activités de la BA 102

Emplois et population liés aux activités qui vont quitter la BA 102

Effet direct + Effet indirect + Effet induit = Effet global

